

ETUDES SUR LA NOTION DE PARENTÉ
LINGUISTIQUE.

Première étude:

RELATIONS DE PARENTÉ DES LANGUES CRÉOLES.

PAR

LOUIS HJELMSLEV

Professeur à l'Université de Copenhague.

La comparaison génétique des langues indo-européennes a constitué le centre de la linguistique classique établie au cours du XIX^e siècle. Après les grandes découvertes acquises pendant ce développement, après l'organisation détaillée et bien disposée de la „grammaire comparée“ de l'indo-européen, est survenue une période critique qui marque dans les études indo-européennes un relâche. La grammaire comparée a passé, comme l'a dit une fois Antoine Meillet, un âge ingrat; c'est la linguistique générale qui seule occupe le centre des intérêts. Mais cette situation n'a pas pu subsister. Pour plus d'une raison, le retour à l'étude comparative de l'indo-européen n'a pas tardé à se présenter. Ce n'est même pas la découverte du tokharien et du hittite, langues indo-européennes ignorées jusqu'ici, qui nécessite la reprise de la grammaire comparée; avant tout ce sont les anciens problèmes mêmes qui se présentent sous un aspect nouveau, et qui réclament une révision approfondie de la doctrine indo-européenne. Ce qui est plus encore, ce renouvellement s'accomplit sans amener aucune rupture à la tradition. Les recherches, tout en se renouvelant d'une façon appréciable, restent en principe dans les

Louis Hjelmslev

cadres de la doctrine classique. Les théories compréhensives qui viennent d'être émises par MM. Benveniste et Kuryłowicz continuent manifestement la doctrine de Ferdinand de Saussure et de Herman Möller, et le grand principe de la tradition établie par la linguistique classique.

Dans l'édifice si admirablement élevé, si soigneusement élaboré de la grammaire comparée de l'indo-européen, on avait après coup découvert un défaut: on en avait négligé le fondement théorique. Ce défaut n'a pas pu devenir vraiment sensible que dès le moment où l'édifice était achevé. Plus encore, le problème du fondement théorique n'avait aucune chance de pouvoir être résolu sur une base raisonnable que dès le moment où l'on disposait de toutes les données nécessaires pour fournir à la théorie générale un appui solide. C'est donc à la fois l'achèvement de l'édifice et la découverte de son défaut fondamental qui a conditionné le retour à la linguistique générale.

D'autre part la constitution d'une véritable théorie du langage est un travail de longue haleine. Pour l'accomplir, il convient de reprendre le problème sur une large base, et de ne pas se contenter de viser les buts les plus proches. C'est par une théorie d'ensemble qu'il faut étayer et renouveler la doctrine régionale. C'est sans doute pour cette raison que maint problème posé sérieusement et discuté doctement par la linguistique générale de nos jours ne présente pour la „grammaire comparée“ qu'un intérêt indirect, et qu'il est souvent malaisé de discerner derrière le tissu bigarré de la théorie pure les résultats pratiques qui pourraient en découler pour la recherche.

Dans ces conditions il est tout naturel que la „grammaire comparée“, sous peine de renvoyer aux calendes grecques la poursuite des recherches, se décide résolument à reprendre le travail au hasard, en tenant compte autant que possible des progrès de la linguistique purement théorique. Or la théorie pure ferait oeuvre utile en accommodant au mieux les intérêts de la recherche. Examiner les notions fondamentales qui sont à la base de la recherche diachronique est une des

Relations de parenté des langues créoles.

tâches les plus urgentes de la linguistique générale. D'entre ces notions celle de la parenté linguistique occupe une place au premier rang.

On sait que la parenté génétique de langues consiste en ceci que les langues en question continuent une unité primitive. Or cette définition a tous les mérites sauf celui d'être utilisable. Pour répondre aux besoins de la recherche il faudrait une définition qui, sans contredire à la première, serait de nature opérationnelle, et propre à fournir un critérium permettant de décider dans chaque cas particulier et concret si les matériaux que l'on possède permettent ou non de constater une parenté. Ce qu'il faut avant tout, c'est une définition opérationnelle qui permettrait d'opposer la parenté *génétique* à la parenté *élémentaire* soutenue par H. SCHUCHARDT¹⁾ et par le regretté J. WACKERNAGEL²⁾, aussi bien qu'à la parenté *secondaire* observée dans les „associations de langues“ dont l'importance a été récemment mise en lumière avec une force particulière par les travaux de M. R. JAKOBSON³⁾. Et il faudrait par rapport à ces distinctions délimiter d'une façon plus rigoureuse l'action de l'emprunt et celle du *substrat*, dont le rôle reste encore indéterminé.

On sait le rôle qu'a joué ce problème complexe de la parenté linguistique dans la pensée d'ANTOINE MEILLET, le grand pionnier d'une méthode qui réunit dans un point de

¹⁾ Surtout *Magyar Nyelvőr* 41. 3-13; *Revue internationale des études basques* 7. 289-340; *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, 4e sér. 6. 145-151; *Hugo Schuchardt-Brevier*² (Halle 1928) 189 sv., 204 sv.

²⁾ *Vorlesungen über Syntax I*² (Bâle 1926) 5 sv. — Pour la valeur générale de cette notion voir aussi nos *Principes de grammaire générale* (*Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Hist. - filol. Meddelelser XVI, 1*, Copenhague 1928) 253 sv.

³⁾ К характеристике евразийского языкового союза [Евразийские издания 35], Paris 1931; *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 4. 234; *Actes du IVe Congrès international de linguistes* (Copenhague 1938) 48 sv. Voir aussi P. N. SAVICKIJ dans *Travaux du Cercle ling. de Prague* 1. 145 sv., N. S. TRUBETZKOY *ibid.* 4. 228 sv. Cf. aussi nos *Principes de grammaire générale* 83 sv. (avec indications bibliographiques). — Récemment nous avons eu l'occasion de discuter brièvement les trois sortes de parenté dans notre *Indledning til sprogvidskaben* (Copenhague 1937) 19 sv.

Louis Hjelmslev

vue compréhensif les problèmes de la grammaire comparée et ceux de la linguistique générale. Dans la synthèse inaugurée par Meillet et par Ferdinand de Saussure entre la doctrine indo-européenne et la doctrine générale, ce problème est venu naturellement à jouer un rôle particulièrement fondamental. Il paraît donc naturel de s'attacher à ce problème dans un volume dédié à la mémoire du grand maître français.

Il n'est pas question de poser le problème dans les mêmes termes qui ont été à la base de la célèbre discussion entre Meillet et Schuchardt¹⁾. Les deux maîtres ont reconnu que ces termes n'étaient pas aptes à amener une solution²⁾. Plus encore, la situation de notre science a changé; la renaissance de la grammaire générale, l'établissement de la théorie du phonème permettent de serrer de plus près les faits de la parenté élémentaire; l'examen récent des associations de langues permet de voir plus exactement en quoi consiste la parenté secondaire.

Meillet a dit en 1928 à propos de la notion de parenté linguistique: „Le premier devoir du savant est de déterminer avec quel degré d'approximation sont exacts les termes dont il use. La linguistique générale souffre gravement de n'avoir à sa disposition que des termes élastiques; mais si elle n'en perd pas de vue l'élasticité, le mal restera tolérable“³⁾. Mais grâce à l'oeuvre de Meillet, on sera à même de réduire aujourd'hui l'élasticité de la notion de parenté à un minimum. Le travail ne sera pas achevé qu'au moment où l'élasticité est théoriquement vaincue.

Les études que nous commençons ici sont destinées à préparer la voie à cette conquête, qui — on le verra — n'est plus lointaine. Pour préparer cette voie, il faut, tout en se concentrant sur les faits indo-européens qui restent les mieux étudiés,

¹⁾ A. MEILLET, *Linguistique historique et linguistique générale* I (Paris 1921) 76—109.

²⁾ A. MEILLET, *Linguistique historique et linguistique générale* II (Paris 1936) 48; H. SCHUCHARDT, *Der Individualismus in der Sprachforschung* (*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften, Phil.-hist. Klasse* 204, 2, Vienne 1925), p. 21; A. MEILLET, *B. S. L.* 27, 13.

³⁾ *Linguistique historique et linguistique générale* II 52.

Relations de parenté des langues créoles.

sortir des cadres de l'indo-européen ancien pour mettre en relief les analogies et les différences avec d'autres domaines. Depuis Ferdinand de Saussure, Robert Gauthiot et Antoine Meillet, il n'y a plus de linguistique historique sans linguistique générale.

En vue de pénétrer immédiatement au centre du problème, on se mettra dans cette première étude sur le plan des *langues créoles*¹⁾, de ces „*Mischsprachen*“ qui paraissent troubler particulièrement la distinction des trois sortes de parenté linguistique que nous avons distinguées. Dans deux études subséquentes qui paraîtront ici-même, on examinera d'abord la *parenté génétique*, la *parenté élémentaire* et la *parenté secondaire* pour les mettre en rapport enfin avec la distinction entre *norme* et *usage*.

* * *

Partout où deux ou plusieurs peuples de langue différente se rencontrent dans un milieu commun, leur langage en portera l'empreinte. D'abord les diverses langues, tout en restant distinctes et tout en continuant leur existence dans le milieu qui leur est commun, s'influencent mutuellement. Ensuite, l'une des langues peut l'emporter sur les autres et finir par les supplanter, après avoir subi une influence plus ou moins grande des langues réprimées. Dans ce cas, celle d'entre les langues qui sort victorieuse de la lutte, constitue toujours la continuation d'une des langues initiales. Une fois la lutte linguistique finie, la langue victorieuse se laisse toujours identifier par rapport aux langues engagées dans la lutte. On peut montrer en effet que les langues romanes sont du latin, et non pas du celtique, du germanique, du slave ou du basque. Quel que soit le nombre d'emprunts qui se sont introduits des langues vaincues dans la langue victorieuse, et quelles que soient les transformations subies par la structure de la langue

¹⁾ La substance de notre première étude a fait l'objet d'une communication présentée au Congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques, Deuxième session, Copenhague 1938, sous le titre de *Caractères grammaticaux des langues créoles*.

Louis Hjelmslev

victorieuse par l'action des substrats, l'identité génétique de la langue victorieuse avec une des langues initiales reste toujours assurée. Meillet a montré en quoi consiste cette identité : ce qui l'assure, c'est l'identité génétique de l'expression des outils grammaticaux. Ainsi la conjugaison française se fait par des désinences dont on peut prouver l'identité avec des éléments latins. Il va de soi que la valeur des désinences n'est plus la même ; du latin au français, le système grammatical diffère du tout au tout. Même si la désinence du passé défini français est celle du parfait latin, le passé défini français se définit autrement que le parfait latin et fait partie d'un système grammatical bien différent. Ce qui décide n'est pas le *contenu* des outils grammaticaux, mais leur *expression*. Ce qui reste identique n'est pas le côté intérieur, mais le côté extérieur des faits grammaticaux. En utilisant une terminologie que j'ai proposée autrefois¹⁾, on peut résumer ce fait en disant que ce n'est pas le *morphème*, forme intérieure, mais le *formant*, l'expression du morphème, qui reste identique. Pour l'origine de la langue le système de morphèmes ne prouve en lui-même rien. Le vocabulaire non plus. Si l'albanais peut être identifié comme une langue indo-européenne, bien que les mots héréditaires transmis de l'indo-européen ne constituent qu'une petite minorité du vocabulaire albanais, c'est que l'albanais exprime certains morphèmes par des formants dont on peut constater l'origine indo-européenne. Donc deux choses restent à part : le *vocabulaire* et le système grammatical intérieur ou système de *morphèmes*. C'est l'identité des *formants* avec des éléments d'expression du prototype — par exemple l'identité des formants français avec des éléments d'expression latins, ou l'identité des formants albanais avec des éléments d'expression indo-européens — qui reste seule décisive. D'ailleurs l'identité dont il s'agit est l'identité diachronique dont a parlé FERDINAND de SAUSSURE²⁾, et qui n'est pas d'ordre matériel. Il ne s'agit pas de l'expression immédiate, car les phonèmes du français ne sont plus ceux du latin, mais de l'iden-

¹⁾ *La catégorie des cas I* (Acta Jutlandica VII, 1, Aarhus 1935), p. xij.

²⁾ *Cours de linguistique générale*² (Paris 1922) 249 sv.

Relations de parenté des langues créoles.

tité médiate résultant des correspondances régulières qui s'observent entre le latin et le français.

L'identité génétique d'une langue ne peut donc être établie que si la langue dispose de formants qui permettent une décision. C'est la condition indispensable pour pouvoir établir la parenté génétique entre langues. La linguistique diachronique est à ce prix. Il s'ensuit qu'il peut y avoir des cas indécis, cas où les formants manquent, ou bien où les formants sont ambigus. Le cas est rare, mais le danger est là pour toute langue dont le nombre de formants est très peu élevé. La méthode a ses limites. La grammaire comparée des langues sino-tibétaines souffre dans une large mesure de cet inconvénient.

Sous cette seule réserve, la formule établie s'applique à toute langue. Les langues créoles n'occupent à cet égard aucune situation à part. Les formants utilisés dans les langues créoles pour exprimer les éléments grammaticaux ou morphèmes, à condition de permettre une interprétation génétique, se laissent toujours ramener à des unités d'expression propres à une seule langue initiale. De ce point de vue la création d'une langue créole ne constitue aucune rupture à la tradition. Une langue créole est la continuation immédiate d'une langue donnée, et se laisse identifier diachroniquement avec cette langue. Ainsi le créole des Mascareignes¹⁾ est simplement du français passé à un autre stade de développement, puisque tous les formants de cette langue sont d'origine française: l'article indéfini *éne*, la marque du comparatif *plis*, la marque du futur *va*, celle du passé *té*, etc., sont identiques au français *un (une)*, *plus*, *(il) va*, *(il a) été*, etc. C'est donc à bon droit qu'on parle ici d'un créole français. De même, le créole de l'île de Curaçao, dit aussi le papiamento²⁾, est simplement du

¹⁾ Nous suivons pour cette langue la notation de C. BAISSAC, *Etude sur le patois créole mauricien*, Nancy 1880. Nous renvoyons à L. G. BL-GÁLDI, *Esquisse de la structure grammaticale des patois français-créoles*, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 58, 257 sv. (avec indications bibliographiques, p. 293 sv.)

²⁾ Voir R. LENZ, *El papiamento*, Santiago de Chile 1928 (= *Anales de la Universidad de Chile*, 2e sér., an IV-V). Pour cette langue, qui possède on le sait une littérature, nous suivons l'orthographe ordinaire.

Louis Hjelmslev

portugais modifié, puisque pour tous les formants de cette langue on peut prouver l'origine portugaise : l'article défini *e*, l'article indéfini *un*, la marque du passé *a*, la marque du futur *lo*, etc., sont identiques au portugais *esse*, *um*, *haber*, *logo*, etc. Il est vrai que la plupart de ces formants pourraient s'expliquer aussi bien par l'espagnol, dont les unités en question (*ese*, *un*, *haber*) ressemblent de très près aux unités portugaises ; un cas tel que *lo* fait cependant voir que c'est au portugais qu'il faut avoir recours ; esp. *luego* est différent. Le papiamento est donc très près de constituer un cas indécis, sans toutefois laisser la solution en suspens.

Ici encore, ce qui décide n'est ni le système grammatical (système de morphèmes) ni le vocabulaire. C'est l'identité diachronique des formants avec des éléments d'expression du français et du portugais respectivement qui prouve.

Il serait donc inexact de qualifier les parlers créoles de langues mixtes. Cette dénomination, utilisée autrefois, était née de deux considérations différentes.

D'abord cette dénomination semble avoir le mérite de rendre compte des conditions sociales dans lesquelles le parler créole a pris naissance. Il semble tout indiqué a priori que la rencontre de deux peuples et de deux civilisations qui ne se comprennent pas ou qui ne se comprennent qu'insuffisamment, doit aboutir ou bien à la victoire d'une seule des langues, ou bien, si une telle victoire est impossible, à un compromis linguistique, à un mélange comprenant des éléments des diverses langues initiales. Si cette hypothèse paraît vraisemblable en elle-même, elle est corroborée en outre par la thèse générale selon laquelle la langue est surtout et avant tout un fait social.

Ensuite, l'hypothèse selon laquelle les langues en question sont des langues mixtes, semble se justifier pour le vocabulaire. Puisque d'une façon générale la création de toutes pièces de mots entièrement nouveaux — ce procédé qui a été désigné par le terme allemand de *Urschöpfung* — est un procédé rare et qui est réduit à agir en des conditions bien limitées, le nouveau moyen de communication entre les peuples

Relations de parenté des langues creoles.

ples sera réduit forcément à puiser ses matériaux dans les langues initiales. C'est en effet ce qu'on trouve dans le cas que nous étudions : le vocabulaire d'une telle langue se compose essentiellement de mots empruntés aux langues initiales, plus ou moins défigurés selon les besoins de la langue nouvelle, et avec une prédilection plus ou moins grande pour l'une des langues au détriment des autres.

Ce n'est pas un pur hasard que l'hypothèse de la langue mixte semble se justifier de ces deux points de vue à la fois : du point de vue de la société et de celui du vocabulaire. Quand on prétend que la langue est un fait social, cette thèse peut signifier deux choses bien différentes : ou bien on prétend simplement que la norme linguistique est une institution sociale comparable à n'importe quel autre fait non-individuel, ou bien on prétend en outre que l'institution sociale qu'est la norme linguistique subit l'influence des autres faits sociaux, et traduit dans sa structure les traits essentiels de la société. Dans la première forme, la thèse doit être acceptée sans scrupule ; la définition de la langue comme une institution sociale constitue un des plus grands exploits de la linguistique moderne inaugurée par Ferdinand de Saussure et par Antoine Meillet. C'est cependant dans la deuxième forme que la thèse est le plus souvent soutenue. Or le vocabulaire constitue justement la partie de la langue où la thèse, dans cette deuxième forme, se vérifie le plus facilement. C'est un fait incontestable que le vocabulaire d'une langue porte l'empreinte des autres institutions sociales, et que d'une façon générale le vocabulaire sert à traduire tous les autres faits sociaux. Par conséquent, si deux peuples se rencontrent et se mélangent, leurs vocabulaires doivent se confondre également.

On prétend souvent que la thèse selon laquelle la langue traduit les autres faits sociaux est valable pour les autres parties de la langue au même titre que pour le vocabulaire. Le difficile est d'en faire la preuve, et on peut dire, sans contestation possible, que jusqu'ici la preuve n'a pas été administrée. Il paraît au contraire que, pour l'influence de la société et pour celle de langues étrangères, il y a une partie de la langue qui reste

Louis Hjelmslev

réfractaire, et sur laquelle les facteurs extrinsèques n'ont pas de prise. La forme grammaticale intérieure, le système de morphèmes, semble constituer un de ces domaines.¹⁾

Ferdinand de Saussure a distingué avec raison la *langue*, institution sociale, et la *parole*, acte individuel. Mais il y aurait lieu de pousser cette distinction plus loin, et de distinguer, à l'intérieur de la langue, entre la *norme* et l'*usage*.²⁾ L'usage, qui appartient à la langue en tant qu'institution sociale, est déterminé dans une large mesure par des facteurs extrinsèques: ou bien par des facteurs extra-linguistiques, tels que les autres institutions sociales, ou bien par d'autres langues, d'autres usages linguistiques. Tout ce qui relève de l'expression phonique et une grande partie de ce qui relève du vocabulaire semble y appartenir. La norme, dans le sens restreint que je donne à ce terme, semble constituer un domaine central de la langue sur lequel les influences extrinsèques n'ont pas de prise; le système des morphèmes appartient à la norme.

Si cette distinction est juste, il s'ensuit immédiatement que n'importe quelle langue peut être considérée, dans une mesure plus ou moins grande selon les circonstances, comme une langue mixte, en tenant compte uniquement de l'usage. Le mélange de vocabulaires, le changement de l'expression phonique sous l'action d'une autre langue ou d'un substrat, constituent un fait des plus ordinaires. La rencontre de peuples différents dans un seul et même milieu est un fait universel également. Les sociétés et les langues dites créoles ne se distinguent pas par ce trait des sociétés et des langues ordinaires. De toute façon il ne s'agit d'aucune différence de principe. D'autre part, en tenant compte de la norme seulement, nulle langue ne serait une langue mixte.

Pour les trois domaines de la langue que nous avons considérés: celui des formants, celui du vocabulaire et celui des morphèmes, le créole se comporte comme n'importe quelle autre langue. Les formants ont leur origine dans une seule langue initiale; le vocabulaire est mixte; le système de morphèmes constitue par rapport aux langues initiales une innovation.

¹⁾ Cf. l'auteur, *Principes de grammaire générale* 278 sv.

²⁾ Cf. l'auteur, *La catégorie des cas* 188.

Relations de parenté des langues créoles.

A chaque stade d'une évolution linguistique, le système grammatical prend un aspect nouveau. Le français est le latin pourvu d'un nouveau système grammatical; le créole des Mascareignes est le français pourvu d'un nouveau système grammatical. Puisqu'on sait que le français est une forme prise par le latin, et que le créole des Mascareignes est une forme prise par le français, le système grammatical du français doit être considéré, malgré toute transformation, comme la continuation du système latin, et celui du créole français comme la continuation du système français. Il n'est pas possible de montrer que l'origine du système grammatical serait autre part que dans le système initial. On a souvent voulu maintenir qu'une langue créole serait une grammaire exotique greffée sur un vocabulaire européen. La comparaison détaillée entreprise par M. Lenz entre le créole et les langues des peuples indigènes qui l'ont adopté a cependant fait voir que le système grammatical est loin d'être identique. Il faut conclure que s'il y a des cas où une langue créole possède un système grammatical plus ou moins identique à celui d'une langue exotique réprimée par le créole, la coïncidence des systèmes est due au hasard.

Le système grammatical des langues créoles n'est donc ni un système mixte ni un système identique à celui d'une langue réprimée par le créole. Le système grammatical d'une langue créole ne saurait être que la continuation du système de la langue initiale dont le créole tire son origine, et doit être expliqué comme une évolution possible de ce système, tout comme p. ex. le système grammatical du français, sans être identique à celui du latin et sans permettre une explication par le substrat celtique, doit être une transformation du système latin et doit être expliqué par les dispositions inhérentes à ce système.

Pour expliquer la forme particulière prise par le système grammatical dans les langues créoles on enseigne d'ordinaire aujourd'hui que leur grammaire est la grammaire réduite au minimum; le système grammatical des langues créoles serait un système minimum¹⁾.

¹⁾ Voir surtout R. LENZ, *El papiamento* 31 sv., 321 sv.; O. JESPERSEN, *Language* (London 1922) 216 sv.

Louis Hjelmslev

Pour vérifier cette hypothèse communément adoptée il faudrait cependant d'abord savoir deux choses : il faudrait déterminer théoriquement le minimum absolu du système grammatical, et il faudrait examiner ensuite dans quelle mesure le système réel des langues créoles y répond.

Pour fixer le minimum absolu du système grammatical il faut connaître ce système et se faire une idée exacte de sa structure et de ses conditions. Pour répondre à ces besoins nous avons établi autre part ¹⁾ une théorie, à la base de laquelle il semble facile de déterminer le minimum absolu du système grammatical ou minimum absolu de morphèmes fondamentaux : c'est une seule catégorie intense (catégorie dont les membres ne peuvent pas caractériser un énoncé complet) et une seule catégorie extensive (catégorie dont les membres peuvent caractériser un énoncé complet) ; la catégorie intense qui se présente dans le système minimum est celle des cas, la catégorie extensive est celle de l'emphase. Chacune des catégories possède au minimum deux termes. C'est dire que le système minimum serait un système comportant deux cas et deux degrés d'emphase.

Il est facile à montrer que les langues créoles n'atteignent pas ce minimum. Rappelons qu'il faut comprendre par *morphème* un élément faisant partie d'un paradigme dont des membres peuvent entrer dans un rapport de direction, par *morphème fondamental* un morphème faisant partie d'un paradigme dont des membres peuvent être dirigés, et par *morphème converti* un morphème qui ne fait pas partie d'un tel paradigme. S'il y a lieu un élément qui au point de vue fonctionnel n'est pas un morphème, mais qui au point de vue sémantique peut être assimilé d'un morphème ordinaire, peut être appelé *converti virtuel*. — En utilisant ainsi le critérium de direction, indiquons brièvement que les deux langues créoles, celle des Mascareignes et celle de l'île de Curaçao, que nous citons ici à titre d'exemples, possèdent un effectif de morphèmes fondamentaux qui dépasse assez considérablement le minimum absolu prévu.

Le créole français des Mascareignes dispose de plusieurs cas, dont la plupart sont exprimés par l'ordre des mots : le sujet se

¹⁾ Actes du IV^e Congrès international de linguistes (Copenhague 1938) 140 sv.

Relations de parenté des langues créoles.

place toujours avant le verbe, le complément invariablement après. Cette distinction est exprimée dans le pronom d'une façon différente : on distingue, dans le pronom personnel de la première personne du singulier, un cas subjectif *mo* et un cas translatif *moi*. Par l'ordre des mots on distingue encore le datif du translatif non-datif (*mo fine done Zanne éne robe* 'j'ai donné une robe à Jeanne'). Le génitif aussi est exprimé par l'agencement des mots : *lacase mo papa* '(une ou la) maison de mon père'. Donc le nombre de cas dépasse considérablement l'effectif minimum de deux, et le caractère fondamental de ces cas est assuré par les faits de direction qui sont de tous points analogues à ceux qui s'observent dans une langue européenne moderne telle que l'anglais.

Sans parler de l'emphase, une de ces catégories qui sont si souvent, bien qu'à tort, négligées par la grammaire traditionnelle, et pour l'étude de laquelle les matériaux dont nous disposons pour le créole ne suffisent pas, on peut constater que le créole des Mascareignes dispose de plusieurs autres catégories morphématiques bien développées.

La langue dispose d'un degré comparatif identique à celui du français : *plis*, comparatif de *boucoup*, est dirigé par *qui* : *plis grand qui moi* 'plus grand que moi'.

L'article indéfini *éne* se comporte en principe comme l'article indéfini du français et est par conséquent un morphème fondamental. Mais la langue ignore l'article défini ; l'article défini du français fait souvent partie intégrale du mot même, sans flexion possible, et on dit par exemple *éne lacase* 'une maison', *éne zafère* 'une affaire', *éne léroi* 'un roi'. C'est dire que la langue ne possède que deux articles : l'article indéfini et l'article „zéro“.

La forme du nom français adoptée par le créole est tantôt le singulier tantôt le pluriel, comme c'est dans l'adjectif tantôt la forme du féminin, tantôt celle du masculin. Mais ce n'est pas dire que le système créole ignore la catégorie du nombre. Les nombres sont distingués indirectement par l'article, puisque ce n'est que le singulier qui fait la distinction entre les deux articles : *éne dizéf* 'un oeuf' sing. indéf., *dizéf* '(un) oeuf, l'oeuf' sing. à l'article „zéro“, *dizéf* 'les oeufs, (des) oeufs' pluriel sans dis-

Louis Hjelmslev

stinction des articles. En outre les deux nombres sont distingués dans les pronoms personnels qui jouent aussi le rôle de possessifs dirigés par le sujet (on distingue ainsi *to* 'tu, toi ; ton, ta, tes' et *zoute* [*< les autres*] 'vous ; votre, vos').

Les trois personnes grammaticales sont distinguées aussi dans ces quasi-possessifs dirigés par le sujet.

La langue connaît la distinction de deux diathèses, puisque les verbes en *-é* distinguent en mauricien un passif-intransitif en *-é* et un transitif en *-e*, dirigé par le complément : *to manzé* 'tu manges', *to manze pòsson* 'tu manges du (ou le, des, les) poisson(s)'.¹⁾

Contrairement à ce qu'on a supposé¹⁾, il n'y a pas de morphèmes fondamentaux pour l'aspect et le temps. Notre critérium de direction permet de conclure que le système nuancé de temps verbaux trouvé dans le créole des Mascareignes consiste de convertis virtuels (c'est-à-dire, de „mots“, pour utiliser une terminologie de vulgarisation): la langue ignore les conjonctions de subordination, et les divers temps du verbe ne sont jamais dirigés mais s'emploient librement par rapport aux phrases connexes.

En *papiamento*, la situation est en principe la même. Il y a plusieurs cas, distingués par l'ordre des mots. Il y a un comparatif analogue à celui des langues romanes de l'Europe, formé à l'aide de *mas* (*mas bon* ou *mas mehor* 'meilleur'). Le *papiamento* connaît trois articles comme le français et d'autres langues européennes, et présente les mêmes faits de direction. Les deux nombres sont distingués par les articles et par les pronoms dits possessifs. Comme dans le créole des Mascareignes, les catégories extenses sont moins bien développées que les catégories intenses.

Il faut donc abandonner l'hypothèse selon laquelle la grammaire créole serait la grammaire minimum. Pour rendre compte de la situation grammaticale du créole, et des concordances frappantes qui s'observent dans la forme intérieure

¹⁾ „the language has really succeeded in building up a very fine and rich verbal system“ (JESPERSEN, *Language* 227).

Relations de parenté des langues créoles.

en passant d'une langue créole à une autre ¹⁾, p.ex. du créole français des Mascareignes au créole portugais de l'île de Curaçao, il faut chercher une explication différente.

Or il est significatif que dans les langues créoles l'expression des morphèmes est à l'optimum : ces langues ne distinguent ni les déclinaisons ni les conjugaisons ; à chaque morphème correspond un seul formant ; dans la chaîne parlée, chaque morphème a son formant à lui ; il n'y a pas fusion de plusieurs morphèmes dans un seul et même formant. On est en présence d'une „univocité“ absolue, pour utiliser un terme forgé par COUTURAT. Et il semble tout indiqué a priori que cette situation simple et nette doit être considérée comme l'optimum.

Ceci pourrait induire à penser que non seulement les formants, mais aussi les morphèmes présentent dans ces langues l'optimum. L'inventaire et la configuration des morphèmes fondamentaux pourrait constituer dans ces langues le système grammatical à l'optimum.

La théorie des morphèmes ne permet pas d'en déduire un optimum purement théorique. Il faut supposer que toute langue tend en principe vers l'optimum absolu, mais puisque les langues changent de système à toute occasion, et qu'on n'observe que rarement un système grammatical vraiment stable, il faut conclure que l'optimum absolu est difficile à atteindre. C'est que le mouvement naturel du système grammatical est tenu presque constamment en échec par la tendance conservatrice de la masse parlante, obéissant forcément aux besoins de se faire comprendre, et que les intervalles entre les états fixes sont trop brefs, et les événements trop violents et trop brusques, pour que la langue ait le loisir nécessaire pour retrouver sa stabilité complète et définitive. En outre l'évolution linguistique est réactive ; une fois abandonné le système latin, le système français qui en descend n'est pas encore le système optimum, mais un système contraire au système abandonné et né d'une réaction brusque qui conduit à l'extrême opposé.

Il est cependant très probable a priori que les conditions particulières dans lesquelles une langue créole prend naissance,

¹⁾ Cf. H. SCHUCHARDT dans *Zeitschrift für romanische Philologie* 33.443.

Louis Hjelmslev

sont assez favorables pour permettre à la langue d'atteindre l'optimum, ou du moins de s'y approcher d'une façon décisive. Au point de vue du système, le créole semble constituer une rupture brusque et complète à la tradition. Le système grammatical d'une langue créole est constitué en faisant table rase des systèmes de toutes les langues initiales. Selon Baissac la population de l'île Maurice comprend des Anglais, des Français, des Indiens de toutes les provinces de la péninsule, des Africains de toute la côte orientale du continent, des Chinois, des Arabes, des Malais et des Persans. Le créole est „né, du jour au lendemain, de la nécessité impérieuse qui s'imposait“ à toutes ces populations d'origine très diverse „de se créer, au plus tôt et coûte que coûte, un instrument d'échange quel qu'il fût“. Pour répondre à ces besoins, il fallait un compromis linguistique, et ce compromis ne saurait être que la création de toutes pièces d'un système grammatical nouveau, d'un système vierge et sans tradition, et par conséquent du système optimum.

De notre examen sommaire des langues créoles se dégagent déjà quelques conclusions provisoires qu'il y aura lieu de reprendre plus tard d'un point de vue plus absolu.

Par rapport à la *parenté génétique*, chaque langue créole reçoit sa propre définition nettement univoque. Entre les langues créoles les plus éloignées l'une de l'autre et les plus différentes au point de vue génétique, il y a une *parenté élémentaire* par le fait que le système de leur *norme* est à l'optimum, ou tout au moins oscille autour de l'optimum et sans s'en éloigner d'une façon appréciable. Entre une langue créole et les langues réprimées par elle il y a enfin une certaine *parenté secondaire*, qui donne la justification relative de caractériser le créole comme une „langue mixte“, mais qui ne relève pas de la norme, mais uniquement de l'*usage*, et surtout du vocabulaire et du phonétisme.

LOUIS HJELMSLEV